

# **Les effets de la 6ème réforme de l'Etat sur la psychiatrie et la santé mentale**

Philippe Henry de Generet

Cabinet des Ministres Céline Fremault (Bruxelles) et Maxime Prévot (Wallonie)

ACN  
Journée d'étude en santé mentale et psychiatrie  
Bruxelles, le 4 décembre 2014

# 1. Quelques caractéristiques

2. Les réformes de l'Etat

3. La coopération entre entités en Belgique

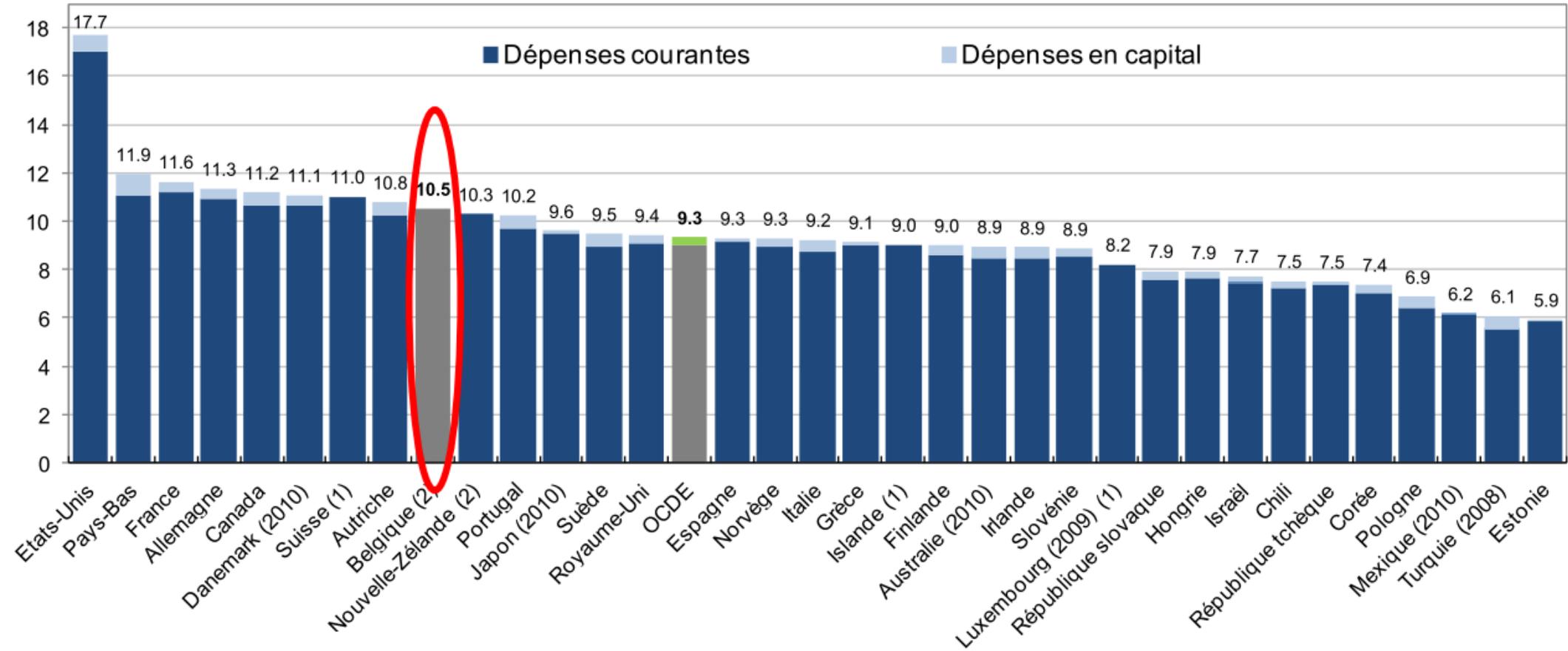
4. La 6ème réforme de l'Etat

5. L'accord de la Ste-Emilie

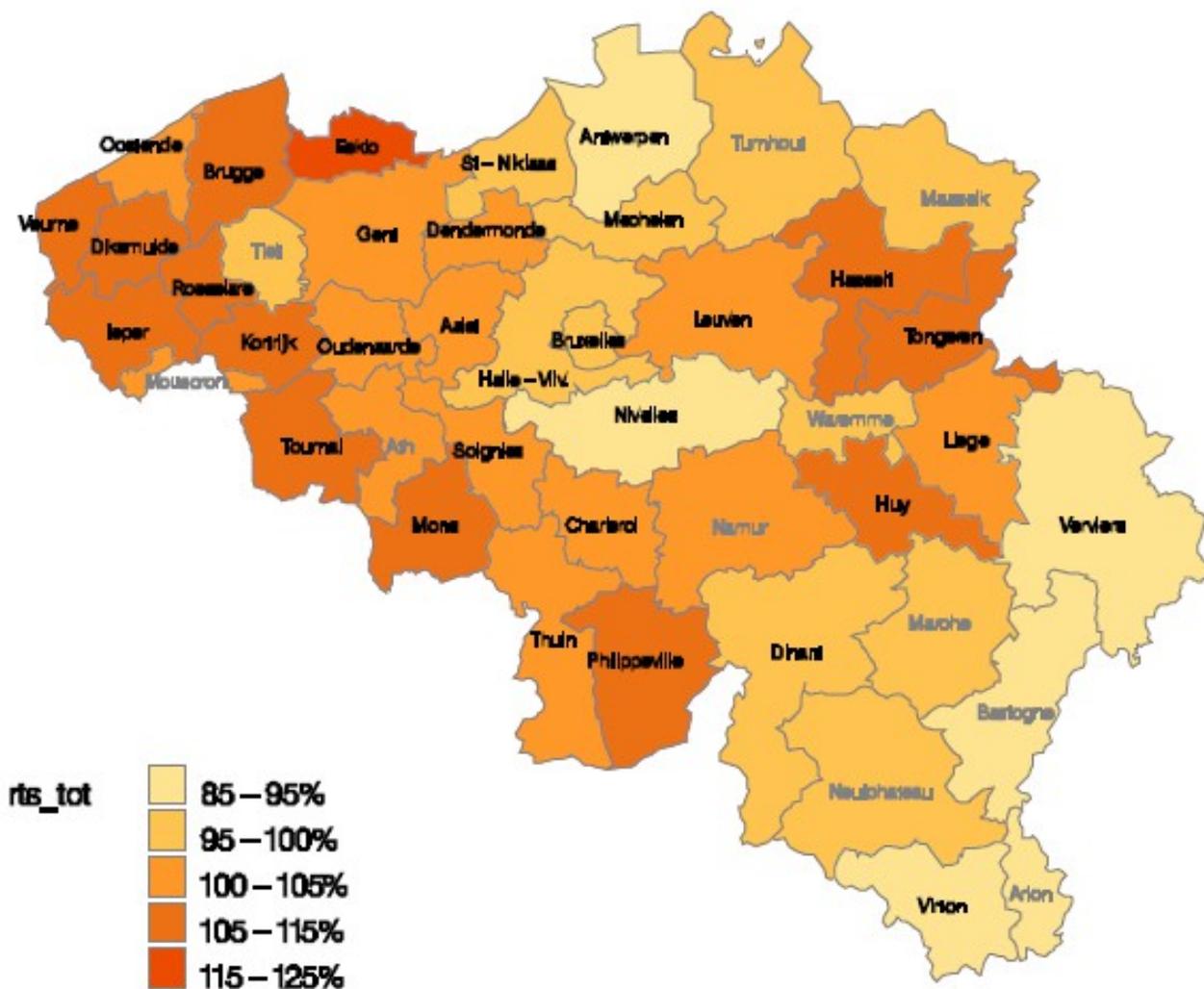
6. Quelques grilles de lecture et enjeux

## Dépenses de santé en pourcentage du PIB, pays de l'OCDE, 2011

% PIB



## Dépenses totales de l'assurance obligatoire soins de santé en 2009 (standardisation directe)



2009 - gestandaardiseerd gemiddelde regio / geobserveerd nationaal gemiddelde (index directe standaardisatie)

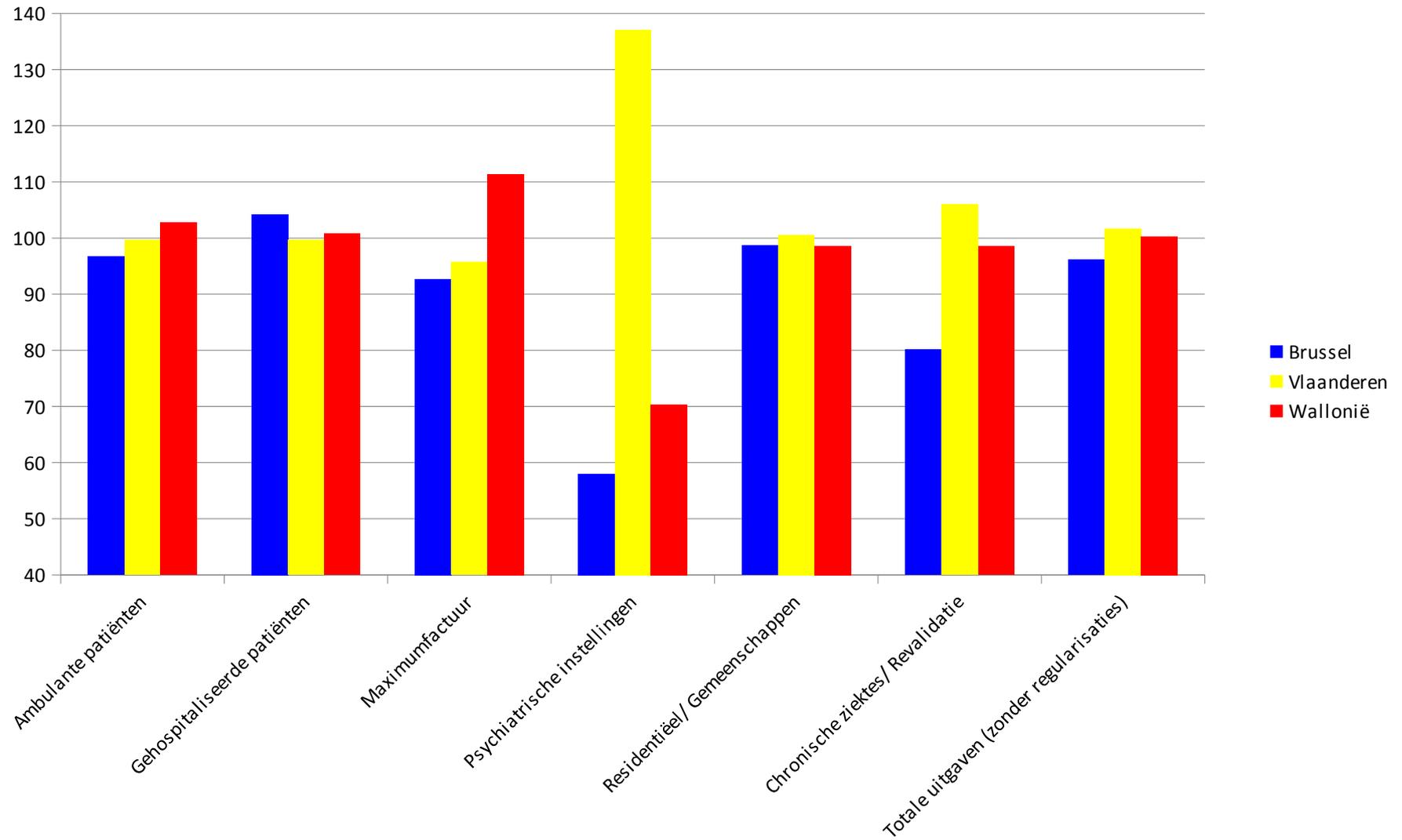
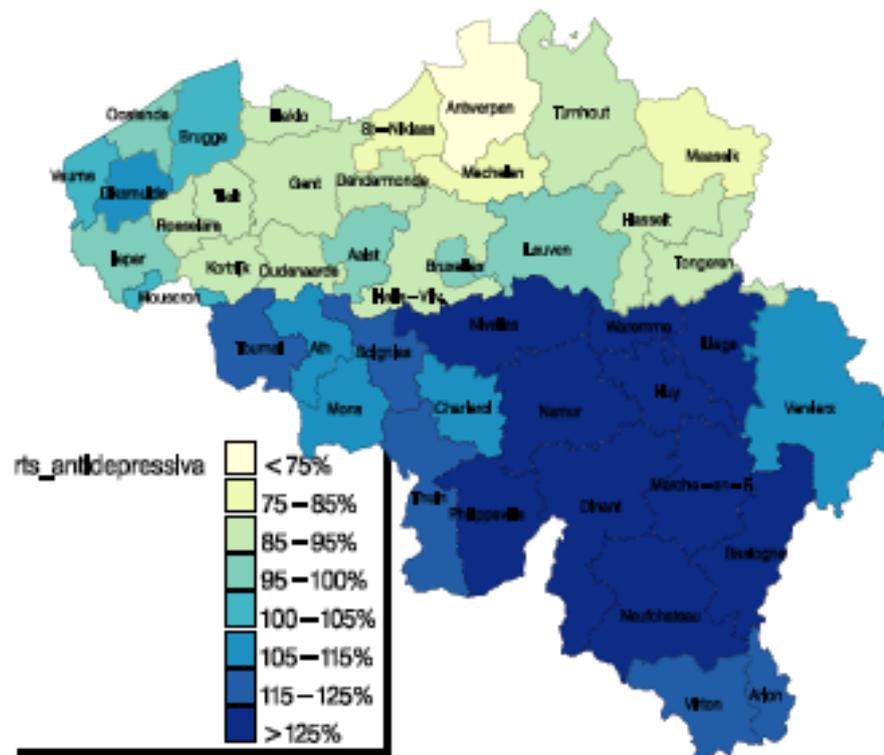


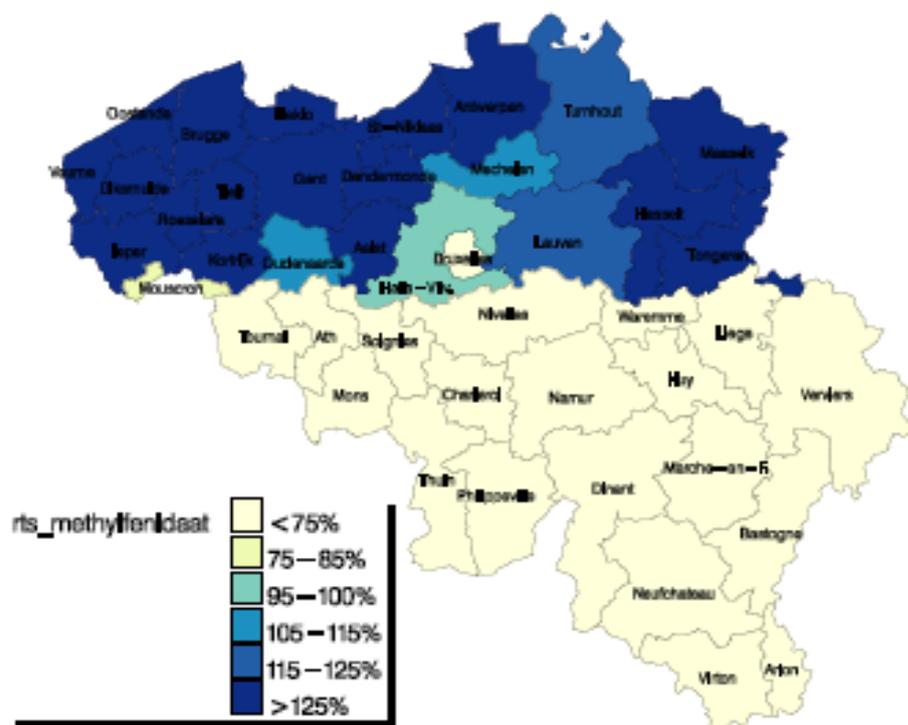
Figure 3-20 : Anti-dépresseurs, nombre moyen de DDD délivrés en officine publique en 2007, standardisation directe, en indice par rapport à la moyenne nationale

Nombre moyen de DDD consommés en 2007 : 23,52



	Ind brut	Ind stand dir
BRU	91,6	96,8
VLA	87,2	88,1
WAL	125,3	124,9

Figure 3-23 : Méthylphénidate, nombre moyen de DDD délivrés en officine publique en 2007 pour les 6-17 ans, standardisation directe, en indice par rapport à la moyenne nationale

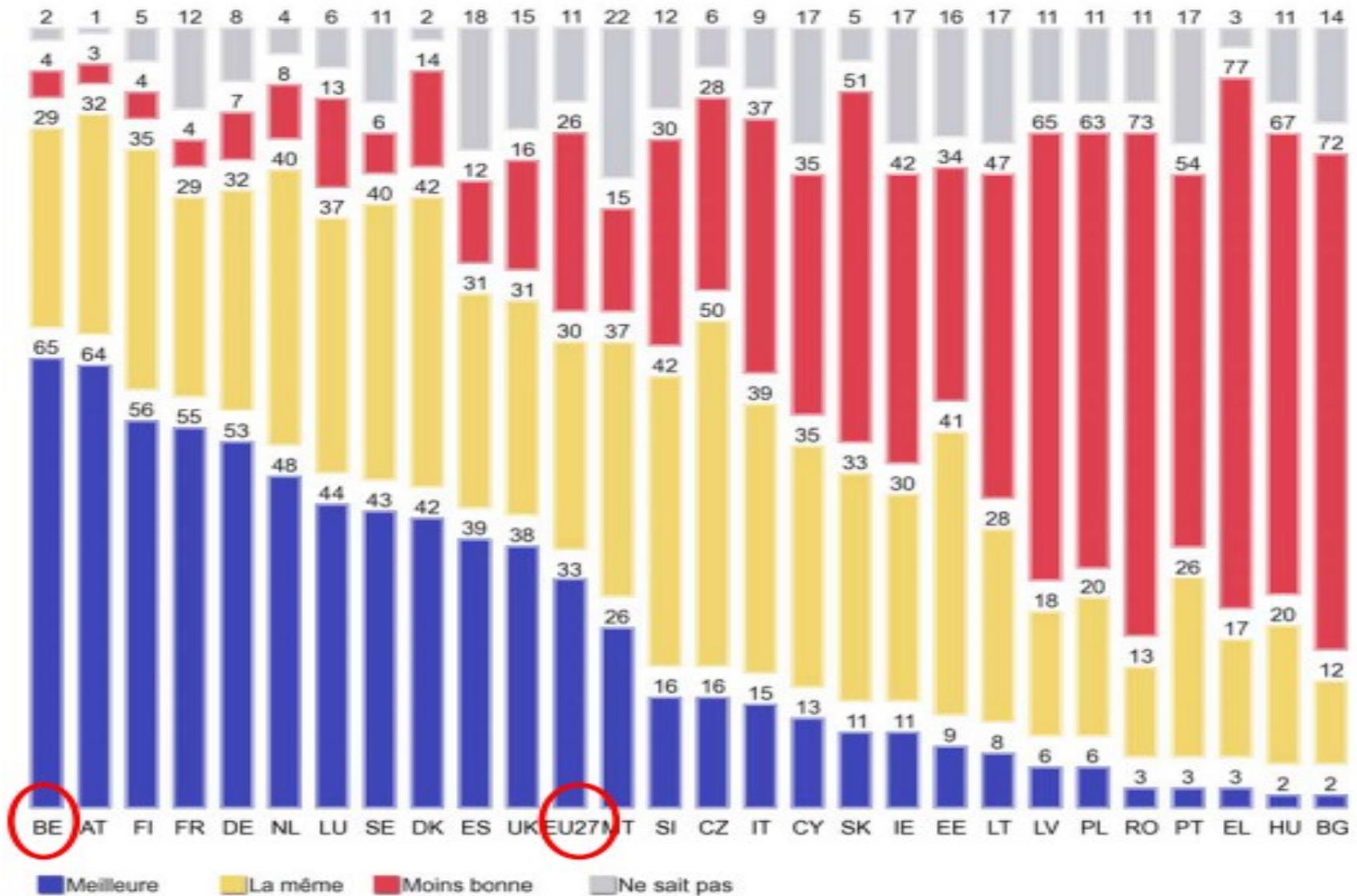


Nombre moyen de DDD consommés en 2007 : 2,50

	Ind brut	Ind stand dir
BRU	34,5	34,4
VLA	149,1	153,1
WAL	38,5	38,0

## Satisfaction sur la qualité des soins de santé

QD3. D'après ce que vous savez, pensez-vous que la qualité des soins de santé en (NOTRE PAYS) est ... en comparaison avec celles des autres Etats membres?



## Régimes de couverture des risques de santé

Deux régimes:

- un régime général d'**assurance sociale** / prévoyance sociale (on contribue en fonction de ses moyens et on reçoit une intervention en fonction de ses besoins)
- un régime subsidiaire d'**assistance** (c'est l'impôt qui finance le système et on reçoit une intervention en fonction de ses besoins mais après une enquête sociale et en fonction de ses moyens)

Pour mémoire:

- les assurances commerciales (on contribue en fonction du risque que l'on court et l'intervention se fait lorsque le risque se réalise et compte tenu des clauses contractuelles)

# Grands principes du système belge de santé

- libre choix
- liberté thérapeutique
- solidarité
- confiance (secret professionnel)

1. Quelques caractéristiques

## **2. Les réformes de l'Etat**

3. La coopération entre entités en Belgique

4. La 6ème réforme de l'Etat

5. L'accord de la Ste-Emilie

6. Quelques grilles de lecture et enjeux

# Origine des réformes

**Mouvement flamand** (axe linguistique et culturel) = un fédéralisme basé sur **trois communautés**  
=> une Communauté Flamande

**Mouvement wallon** (axe économique et territorial) = un fédéralisme basé sur **trois régions**  
=> une Région Wallonne

et **Bruxelles** qui, finalement, existe en tant que région

# Les entités au fur et à mesure des cinq premières réformes de l'État (éléments essentiels)

- 1970	- les communautés (culture)
- 1980	- les communautés (matières personnalisables = santé et aide aux personnes) - les régions (sauf Bruxelles "au frigo")
- 1989	- les institutions bruxelloises (RBC, Cocom, Cocof et VGC) - les communautés (enseignement)
- 1993	- transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française vers la RW et la Cocof - élargissement des compétences régionales
- 2001	- élargissement des compétences régionales - réforme du financement des communautés

# 6ème réforme de l'Etat

## **Moment historique**

- 1851 - 1898 : premières lois sur les mutuelles (caisses de secours mutuels)
- 1944 : création de la sécurité sociale obligatoire
- 1994 : extension de l'assurance soins de santé à toute la population
- 2014 : création d'une « sécurité sociale » des entités fédérées

# 6ème réforme de l'Etat

## **En fait 3 réformes :**

- une réforme de l'Etat
- une réforme intra-francophone
- une réforme intra-bruxelloise

1. Quelques caractéristiques
2. Les réformes de l'Etat

### **3. La coopération entre entités**

4. La 6ème réforme de l'Etat
5. L'accord de la Ste-Emilie
6. Quelques grilles de lecture et enjeux

# La Conférence interministérielle de la santé

2 conférences par an au minimum

Présidence tournante

Tous les thèmes sont abordés : de la prévention aux soins palliatifs

Pour chaque thème, un groupe de travail technique

Pas une semaine sans une réunion d'un GT technique

Une cinquantaine d'accords de coopération et de protocoles d'accord depuis ces dix dernières années

1. Quelques caractéristiques
2. Les réformes de l'Etat
3. La coopération entre entités en Belgique

## **4. La 6ème réforme de l'Etat**

5. L'accord de la Ste-Emilie
6. Quelques grilles de lecture et enjeux

## Compétences en santé AVANT la 6ème réforme de l'Etat

1. En principe, tout est transféré aux entités fédérées **sauf** ce qui concerne **le financement** des soins de santé

En pratique, l'exception est plus importante que la règle générale

2. La prévention collective est transférée mais pas la prévention individuelle

## Compétences en santé APRÈS la 6ème réforme de l'Etat

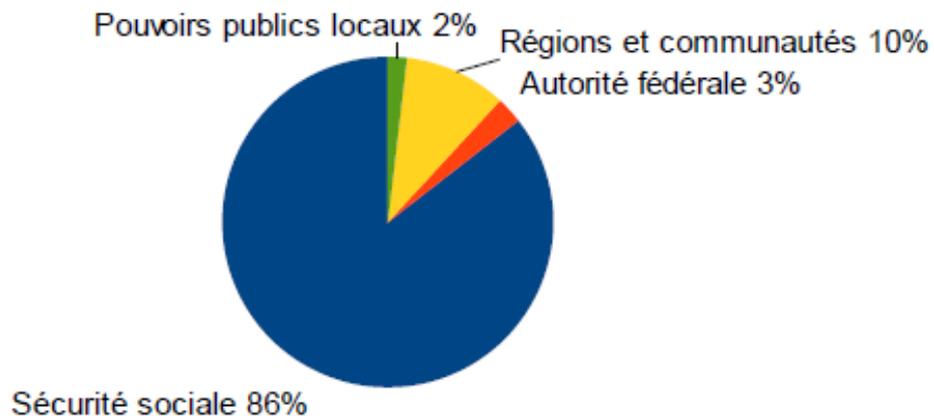
1. En principe, tout est transféré aux entités fédérées en ce compris le financement de certains secteurs **sauf** ce qui concerne **le financement** des secteurs qui restent au Fédéral

En pratique, l'exception reste plus importante que la règle générale mais de façon moins marquée

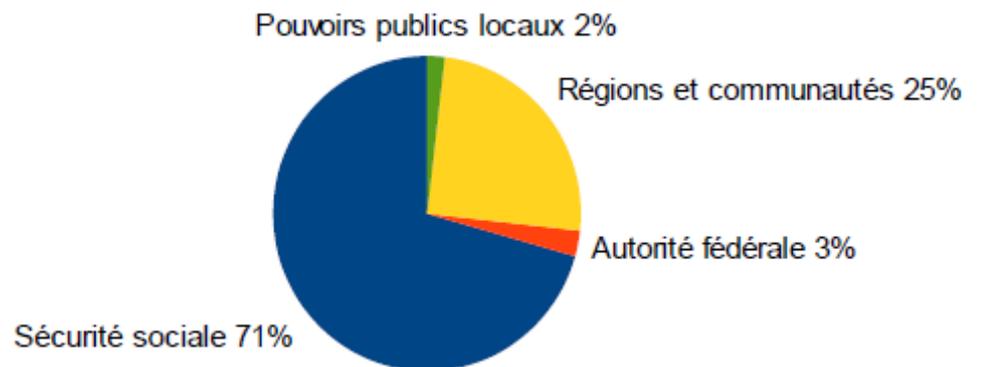
2. La prévention collective est transférée mais pas la prévention individuelle

# Dépenses publiques de santé

Avant



Après



# Transferts en psychiatrie et santé mentale

Les investissements (partie A1 du BMF) dans les hôpitaux psychiatriques et les normes n'ayant pas d'impact sur le financement

La politique de dispensation des soins de santé mentale dans les institutions de soins autres que les hôpitaux (actuellement les IHP, MSP et Plate-formes de concertation)

Les « conventions INAMI » dans le secteur de la santé mentale

L'organisation des soins de santé de première ligne et le soutien aux professions des soins de santé de première ligne

La délivrance des agréments des professionnels de santé et, en matière de contingentement, la fixation des « sous-quotas »

# Financement des nouvelles compétences

Tous les moyens (santé, emploi, allocations familiales, ...) vont dans la trésorerie générale de chaque entité fédérée



1. Le nouveau financement (répartition et évolution) doit être analysé dans sa globalité
2. Pas de moyens pré-affectés
3. Chaque entité devra faire des choix budgétaires

# Continuité des lois et arrêtés

Chaque entité devra faire des choix budgétaires MAIS ...

Les entités fédérées doivent appliquer les lois et arrêtés tels qu'ils existent au moment de leur transfert et ce, jusqu'à ce qu'elles (chaque entité à son niveau) les modifient

(article 94 de la loi spéciale du 8 août 1980)

=> continuité de l'application des lois et arrêtés ... et donc des budgets que ces lois et arrêtés prévoient

# Les périodes transitoires

Différentes périodes transitoires ont été fixées pour un transfert progressif en matière d'organisation administrative

Pour tout ce qui vient de l'INAMI : gestion administrative selon le système existant jusque fin 2017 (INAMI et mutuelles)

1. Quelques caractéristiques
2. Les réformes de l'Etat
3. La coopération entre entités en Belgique
4. La 6ème réforme de l'Etat

## **5. L'accord de la Ste-Emilie**

6. Quelques grilles de lecture et enjeux

## Accord de la Ste-Emilie

La Communauté française reste compétente pour la santé **en lien avec** l'enseignement (jusqu'à l'université), la recherche et le sport :

- la prévention pour enfants et adolescents (et jeunes adultes)
- les hôpitaux universitaires
- l'agrément et le contingentement des professionnels de santé
- les contrôles médico-sportifs

## Accord de la Ste-Emilie

Quatre éléments essentiels:

- 1° liens privilégiés entre la Wallonie et Bruxelles
- 2° implication des interlocuteurs sociaux, des acteurs et des bénéficiaires
- 3° simplification des structures
- 4° modèle juridiquement sûr et cohérent

## Accord de la Ste-Emilie

Lien Wallonie-Bruxelles :

Une structure «trait d'union» à trois niveaux rendant la concertation obligatoire:

- 1° Comité ministériel
- 2° Organe de concertation composé de représentants des partenaires associés à la gestion
- 3° Coordination régulière des fonctionnaires dirigeants

## Accord de la Ste-Emilie

En Région bruxelloise (proposition) :

- les institutions concernées par les transferts et agréées par la Cocof seront incitées à opter pour un agrément Cocom (« migration »)
- les partenaires bruxellois francophones proposeront à leurs partenaires bruxellois néerlandophones de procéder de la même manière

1. Quelques caractéristiques
2. Les réformes de l'Etat
3. La coopération entre entités en Belgique
4. La 6ème réforme de l'Etat
5. L'accord de la Ste-Emilie

## **6. Quelques grilles de lecture et enjeux**

# Les maladies chroniques

- les maladies se "chronicisent", tels que le cancer
- la société produit des maladies : obésité, sucre, stress, ...
- le vieillissement accentue les besoins en soins chroniques

# Tout le monde s'intéresse à la santé

- l'agro-alimentaire - les alicaments
- les sociétés multinationales d'informatique
- les sociétés de télécom
- les fonds de placement
- les ventes sur internet
- les assureurs
- les cliniques privées
- le tourisme médical

# Même la publicité : un lit mal ventilé peut provoquer des sensations d'angoisse ... !



Une sensation d'angoisse?



Optez pour la ventilation unique d' [REDACTED]

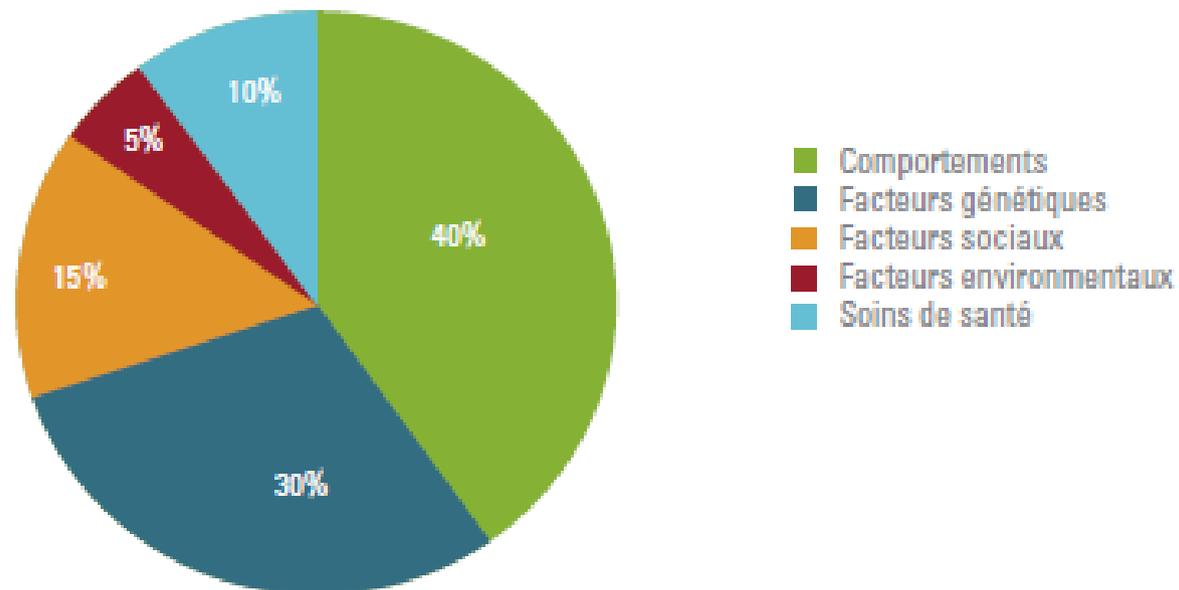
Un lit mal ventilé peut provoquer des sensations d'angoisse dans votre sommeil. C'est pour cette raison que les lits d'Auping sont pourvus de sommiers métalliques ouverts et de matelas AV3. Vous êtes ainsi certain(e) de passer une bonne nuit et de vous réveiller en pleine forme le lendemain matin. Rendez-vous sur [auping.be](http://auping.be) pour plus d'informations. Auping. La ventilation par excellence.



Bonne nuit, Bonne journée

# Action sur les déterminants de la santé

Figure 3 : Déterminants de la santé (source : SCHROEDER, S., NEJM, 2007, 1221 ).



# Modèle de gouvernance

- Assurance sociale (toute la population)
  - régime « bismarckien » (partenaires sociaux)
  - régime « beveridgien » (administration de la santé)
  - combinaison des deux (où mettre le curseur ?)
- Assistance (pour la population défavorisée)
- Assurances commerciales (ou liées par exemple au travail)

# Des valeurs ... et du sens

Liberté de choix

Liberté thérapeutique

Financement solidaire

**Merci pour votre attention**